



DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Vétroz porte à la connaissance du public que **M. IMBODEN Mathias, domicilié à 1912 Leytron/VS, rue de la Vidondé 2**, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

- Locaux et emplacement** : Parcelles 13372, plan 16, lieu-dit Balavaud, rte cantonale 267, 1963 Vétroz.
- Enseigne** : « Caveau La Régence ».
- Prestations** : Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à emporter ou livrer.
- Heures d'ouverture et de fermeture** : Lundi à dimanche : 0700/h. à 0100/h.
- Début de l'activité** : 1^{er} avril 2023.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au **20.02.2023**.

Vétroz, le 20 janvier 2023

L'Administration communale

DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Vétroz porte à la connaissance du public que **M. IMBODEN Mathias, domicilié à 1912 Leytron/VS, rue de la Vidondé 2**, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

- Locaux et emplacement** : Parcelles 13374, plan 16, lieu-dit Balavaud, rte cantonale 267, 1963 Vétroz.
- Enseigne** : « Lounge La Régence ».
- Prestations** : Hébergement, ainsi que mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à emporter ou livrer.
- Heures d'ouverture et de fermeture** : Lundi à dimanche : 0700/h. à 0100/h.
- Début de l'activité** : 1^{er} avril 2023.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au **20.02.2023**.

Vétroz, le 20 janvier 2023

L'Administration communale
